

---

## Procès-verbal Assemblée générale ordinaire – par Zoom

---

Date	Mardi 24 novembre 2020
Heure	14 h – 16 h, Partie statutaire
En ligne	Vidéoconférence par Zoom <a href="https://us02web.zoom.us/j/82481610583">https://us02web.zoom.us/j/82481610583</a> Meeting-ID : 824 8161 0583 Mot de passe : 834846
Langues	allemand/français/allemand sans traduction simultanée (présentation en allemand, documents en français)

---

### 1<sup>re</sup> partie **Informations** (procès-verbal succinct) Point 1 **Mot de bienvenue**

---

Thomas Straubhaar (président)	... ouvre l'assemblée, salue les participants à la vidéoconférence par Zoom et présente le déroulement de la réunion (sans la 1 <sup>re</sup> partie, Informations). La séance est enregistrée en vue du procès-verbal, puis l'enregistrement sera effacé. Veuillez passer en mode muet entre les interventions. Lors des votes, veuillez à placer votre bulletin de vote distinctement devant la caméra, afin que les scrutateurs* puissent les lire et compter les voix.
-------------------------------------	--

---

### 2<sup>e</sup> partie **Partie statutaire** Point 2 **Constitution**

---

Thomas Straubhaar	... salue les participants à la partie statutaire de l'assemblée générale  ... et passe à la
----------------------	--

#### > **Désignation de la personne chargée du procès-verbal.**

Stephanie Fasnacht, responsable Secrétariat, ANQ, est proposée.

---

Objections	Aucune
------------	--------

---

<b>Décision / vote</b>	Stephanie Fasnacht est désignée à l'unanimité et sans réserve.
----------------------------	--

---

#### > **Désignation de la personne chargée de compter les voix**

---

Thomas Straubhaar ... propose que ce soit le plénum qui compte les voix.

Objections Aucune

**Décision/vote** Le plénum est désigné à l'unanimité et sans réserve.

**> Constitution**

Thomas Straubhaar ... constate :

- Les membres et les observateurs ont été conviés à l'AG par écrit, dans les délais (27 octobre 2020) et avec l'ordre du jour.
- La condition est donc remplie pour la tenue d'une assemblée générale conforme aux statuts.
- Toutes les catégories de membres sont représentées et l'assemblée est apte à prendre des décisions, avec la répartition des voix suivante:
  - o 28 voix par catégorie (cantons, fournisseurs de prestations, assureurs)
  - o donne un total de 84 voix
  - o et une majorité simple de 43 voix.
- Les votes se déroulent à main levée si un vote à bulletins secrets n'est pas demandé.

Objections Aucune

**Point 3 Procès-verbal de l'assemblée générale du 26 novembre 2019**

Thomas Straubhaar ... dit que le procès-verbal de la dernière AG a été soumis aux membres avec les documents destinés à la réunion d'aujourd'hui, et demande s'il y a des remarques et des souhaits de modifications ou d'ajouts.

Pas de remarque sur le procès-verbal

Annexe/s T03\_20191126\_ANQgs\_Protokoll\_MGV\_20191126  
P03\_20191126\_ANQbu\_proces-verbal\_AG\_20191126

Objections Aucune

Thomas Straubhaar ... demande aux membres de voter sur l'adoption du procès-verbal.

**Décision / vote** Le procès-verbal est adopté à l'unanimité et sans réserve, et l'auteure du procès-verbal, Stephanie Fasnacht, est remerciée.

#### Point 4 **Rapport annuel 2019**

Thomas Straubhaar	<p>... rappelle que l'assemblée générale de mai 2020 a dû être annulée en raison des mesures liées au covid 19. Par conséquent, les points de la partie statutaire de cette AG qui étaient à l'ordre du jour figurent aussi à celui d'aujourd'hui.</p> <p>... dit que la version brute du rapport annuel 2019 a été envoyée aux participants en format texte. Depuis 2019, le <a href="#">rapport annuel</a> est disponible uniquement en ligne.</p> <p>... le président résume l'année écoulée en s'aidant du document.</p>
Annexe/s	<p>T04_20200000_ANQgs_Jahresbericht_2019_nurTEXT</p> <p>P04_20200000_ANQbu_rapport-annuel_2019_seulementTEXTE</p>
Objections	Aucune
<b>Décision / vote</b>	Le rapport annuel (format texte) est adopté à l'unanimité et sans réserve, de même que la nouvelle version (en ligne).

#### Point 5 **Comptes 2019**

Thomas Straubhaar	<p>... donne la parole à Bernhard Güntert, qui, en tant que membre de la commission Finances, présente les comptes 2019 en les commentant.</p>
Bernhard Güntert, curafutura / commission Finances	<p>... durant l'année, la commission Finances s'est entretenue à plusieurs reprises avec le bureau et une fois avec l'organe de contrôle, la fiduciaire Lehmann AG, à propos des comptes 2019.</p> <p>Ceux-ci montrent un résultat réjouissant par rapport au budget 2019.</p> <p>... commente différents postes de la présentation du compte de résultat 2019 et explique les principaux points (cf. commentaire et présentation).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recettes contributions des hôpitaux et des cliniques : le nombre de sorties a augmenté, au lieu, comme prévu, de baisser (on pensait alors que le principe « ambulatoire avant stationnaire » aurait un impact plus important).</li> <li>• Formations Réadaptation et Psychiatrie : davantage de recettes du fait que les formations sont devenues payantes.</li> <li>• Économies pour les mesures, qui sont devenues une routine.</li> <li>• Diminution de l'assurance de choses et des frais de gestion.</li> <li>• Frais de personnel : un poste vacant n'a toujours pas été pourvu.</li> <li>• Les dépenses liées à l'informatique ont été repoussées à 2020.</li> <li>• Diminution des besoins en prestations de tiers.</li> </ul> <p>... demande aux participants de se manifester maintenant s'ils ont des questions sur le compte de résultat 2019.</p>
Thomas Straubhaar	<p>... constate que personne n'a posé de question et que personne ne s'est manifesté par voie électronique.</p>
Bernhard Güntert	<p>... le bilan 2019 se trouve également dans le rapport de l'organe de révision. S'il y a des questions, c'est le moment de les poser.</p>

---

Thomas Straubhaar ... Comme il n'y a pas de questions, on passe au vote sur les comptes 2019 (bilan, compte de résultat, rapport de l'organe de révision, quitus au comité directeur et réélection de l'organe de révision).

Annexe/s T05\_20201002\_ANQgs\_Jahresabschluss\_Revisionsbericht\_2019  
T05\_20201002\_ANQgs\_Kommentierung\_Bilanz\_Erfolgsrechnung\_2019  
P05\_20201002\_ANQbu\_commentaire\_comptes-annuels\_2019  
P05\_20201002\_ANQbu\_rapport\_organe\_revision\_2019

Objections Aucune

**Décision / vote** Les comptes 2019, rapport de révision compris, sont adoptés à l'unanimité et sans réserve.  
Quitus est donné à l'organe de révision à l'unanimité et sans réserve.  
L'organe de révision (ttag) est réélu à l'unanimité et sans réserve.

---

#### Point 6 **Budget 2021 et plan de financement 2022-2024**

---

Thomas Straubhaar ... dit que le budget 2021 et le plan de financement à partir de 2022 ont été transmis aux participants avec les autres documents. Le plan de financement à partir de 2022 est fourni à titre d'information ; il ne sera pas soumis au vote. Bernhard Güntert, membre du comité et de la commission Finances, présente le budget 2021 en le commentant.

#### **Budget 2021**

Bernhard Güntert ... présente le budget 2021 en l'expliquant et en le commentant.  
Le calcul des recettes se fonde sur la statistique de l'OFS de l'avant-dernière année (2019). Le budget 2021 prévoit 100 000 francs pour la poursuite du développement (compte 4002).  
Les mesures de satisfaction des patients pour la psychiatrie Adultes (PA) et la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (PEA) sont budgétées séparément à partir de 2021. En réadaptation et en psychiatrie, elles ont dû être repoussées à 2021 (au lieu de 2020) en raison du covid-19 et figurent donc à nouveau dans le budget.  
Des provisions sont prévues en 2020 en vue de 2022 dans l'éventualité de manques à gagner dus au covid-19 actuel.

Seraina Grünig, CDS ... constate que l'évolution du capital propre s'est stabilisée depuis 2018 et que l'on peut maintenant prévoir des gains potentiels pour les années 2020 et 2021. Elle conforte en outre l'hypothèse selon laquelle on peut s'attendre à ce que la réduction du nombre de sorties liée au principe « ambulatoire avant stationnaire » soit moins importante que les années précédentes. Par ailleurs, la CDS apprécie les économies notables qui ont été faites et la stabilisation ainsi obtenue, ce qui donne de bonnes bases pour les développements futurs.

Thomas Straubhaar ... remercie pour les retours et demande si les membres ont d'autres souhaits. Comme ce n'est pas le cas, il fait procéder aux votes sur le budget 2021 et le plan de financement 2022-2024.

---

Annexe/s	T06_20201002_ANQgs_Kommentierung_Budget_2021 T06_20201002_ANQgs_Kommentierung_Finanzplan_2022-24 T06_20201016_ANQgs_Budget_2021_Finanzplan_2022-24 P06_20201002_ANQbu_commentaire_budget_2021 P06_20201002_ANQbu_commentaire_plan-financier_2022-24 P06_20201016_ANQbu_budget_2021_plan-financier_2022-24
Objections	Aucune
<b>Décision / vote</b>	Le budget 2021 est adopté à l'unanimité et sans réserve. Les participants prennent connaissance du plan de financement 2022-2024.

#### Point 7 **Cotisations 2021**

Thomas Straubhaar	... dit en guise d'introduction que les cotisations 2021 restent inchangées par rapport aux onze dernières années et demande si l'assemblée a des souhaits à formuler.
Annexe/s	20201110_ANQgs_Traktanden_Kurzbeschrieb_MGV_20201124 20201000_ANQbu_breve-description_ordre-jour_AG_20201124
Thomas Straubhaar	... demande aux membres de voter.
Objections	Aucune
<b>Décision / vote</b>	Les cotisations 2021 sont approuvées à l'unanimité et sans réserve.

#### Point 8 **Élection de nouveaux membres au comité directeur (2017-2021)**

Thomas Straubhaar	... dit qu'Anne-Claude Griesser (CHUV, représentante de H+), anciennement membre du comité directeur, a quitté le CHUV et c'est Gianni Roberto Rossi, clinique de réadaptation Bellikon, qui a été désigné par H+ Les hôpitaux de Suisse pour lui succéder. De même, le Pr Bernhard Güntert (curafutura) quitte le comité fin novembre. Curafutura propose Renata Josi pour lui succéder. ... donne la parole aux deux personnes nommées (Gianni Roberto Rossi et Renata Josi).
Gianni Roberto Rossi, CEO clinique de réadaptation Bellikon	... se présente brièvement au plénum. Il a déjà été de nombreuses années représentant de H+ auprès de l'ANQ. Il y revient volontiers après trois années de pause. Il est aujourd'hui membre du comité directeur de H+ et CEO de la clinique de réadaptation Bellikon. Il est heureux de reprendre le travail avec le comité directeur de l'ANQ.
Thomas Straubhaar	... demande que l'on vote sur la nomination de Gianni Roberto Rossi.

- 
- Gianni Roberto Rossi ... remercie les membres pour leur confiance et pour l'élection.
- Thomas Straubhaar ... introduit les adieux au Pr Bernhard Güntert, curafutura, et le remercie pour son travail au sein du comité. Il s'est intensément engagé dans la recherche de solutions en réponse à la question de la qualité, de sa garantie et de son développement, et a marqué de son sceau l'évolution du thème « secteur ambulatoire hospitalier » (projet pilote), avec le groupe de travail du comité.
- Bernhard Güntert ... remercie pour les adieux. Il se souvient très bien des débuts de sa collaboration au sein de l'ANQ, quand il s'agissait d'admettre curafutura comme membre de plein droit de l'ANQ. Depuis 2017, le comité directeur s'efforce de tenir compte de son travail pour doter l'ANQ des prestations de services adaptées à l'avenir. Celui-ci s'annonce passionnant et Mme Josi, qui lui succédera, participera à son organisation et à son développement.
- Renata Josi, curafutura ... est depuis la mi-2020 responsable du projet Qualité et HTA chez curafutura. C'est dans ce cadre qu'elle a été désignée par curafutura. Elle se réjouit de s'attaquer à ce nouveau défi.
- Thomas Straubhaar ... demande que l'on vote sur la nomination de Mme Josi.
- Renata Josi ... remercie pour l'élection.
- Thomas Straubhaar **Report de mai à novembre 2021 des élections en vue du renouvellement total du comité directeur | sinon, nominations jusqu'au 6 mars 2021**  
... dit que les membres actuels du comité directeur sont en fonction jusqu'en 2021 et qu'il devrait donc y avoir en mai 2021 des élections en vue de leur renouvellement total. En raison des questions qui se posent à propos du rôle et des tâches de l'ANQ à l'avenir, et compte tenu de la révision de l'art. 58 LAMaI, le comité propose à l'assemblée de repousser ces élections de mai à novembre 2021. En effet, on peut penser que les objectifs du CF, de la CFQ et des partenaires au contrat qualité seront alors plus clairs, ce qui permettra une redéfinition plus pertinente des exigences, des tâches et des devoirs du comité. Si on laisse les élections en mai, il faudra que l'ANQ dispose d'ici le 12 mars des profils des membres du comité et des nominations des organisations.
- Christoph Kilchenmann, santésuisse ... les motifs justifiant la proposition ne paraissent pas clairs. Aucune raison impérative n'oblige, malgré les défis à venir, à s'écarter du rythme statutaire prescrit, qui est bien rodé, et à repousser à novembre 2021 le renouvellement complet du comité. Il souhaiterait que l'on discute de cette proposition. De plus, les organisations membres sont libres de proposer la réélection des membres actuels ou d'en proposer de nouveaux.
- Seraina Grünig, CDS ... rejoint le scepticisme de santésuisse. Ces élections devraient se tenir en mai, afin que le nouveau comité puisse aussi prendre des décisions relatives aux défis à venir.
-

Pascal Besson, H+	<p>... se rallie aux souhaits de la CDS et de santésuisse. L'année 2021 sera importante. H+ est certain que les travaux et les nominations peuvent se faire au rythme prescrit.</p>
Bernhard Güntert, curafutura	<p>... a constaté que ces derniers mois, dans le cadre de la négociation des futurs contrats qualité, certains membres de l'association ne se sentaient pas représentés au sein du comité. L'envoi des délégations, l'échange d'informations et le choix des contenus relèvent de la responsabilité des membres et de ses délégués ; ces problèmes ne peuvent pas être résolus par l'ANQ.</p> <p>Actuellement, les membres de l'association (porteurs) constituent une structure visiblement parallèle aux organes de l'ANQ (comité et AG), ce qui explique les tensions actuelles.</p> <p>Or le droit des associations ne prévoit pas de différence à un niveau décisionnel entre les organisations porteuses et le comité. Les membres ont fondé l'association, lui ont donné une structure et ont délégué des membres au comité. Les tâches, les droits et les devoirs du comité et de l'assemblée sont définis dans les statuts. Réfléchir aux défis de l'avenir fait justement partie des tâches du comité, telles qu'elles ont été définies. Celui-ci avait prévu d'impliquer les membres de l'association dans ses réflexions (y compris sur sa propre composition), ce qui aurait évité de devoir constituer une structure parallèle. À son avis, celle-ci ne permettra pas d'atteindre les objectifs et pourrait – du fait que l'ANQ (comité et bureau) n'y participe pas – être interprétée comme une marque de défiance envers le comité actuel.</p> <p>Pour que le comité dispose dès mars 2021 de profils qui correspondent aux exigences de l'avenir, il faudrait que les porteurs aient eux aussi travaillé sur l'orientation future de l'ANQ (stratégie des porteurs), clarifié les tâches et le rôle du comité, redéfini et adapté les structures existantes. Comme le montre l'expérience des années passées, ce calendrier est extrêmement ambitieux.</p>
Thomas Straubhaar	<p>... rejoint le souhait de Bernhard Güntert et insiste sur le fait que le comité actuel s'est rendu compte, dans le cadre de ses réflexions sur les futures prestations de l'ANQ, qu'il devra à l'avenir donner un autre axe à son travail et qu'il pourrait donc être souhaitable de modifier sa composition. Le comité souhaitait également débattre de ce point avec les organisations faitières des membres.</p>
Christoph Kilchenmann, santésuisse	<p>... remercie pour ces informations relatives au contexte actuel et apprécie que le comité directeur de l'ANQ ait pris conscience de l'écart entre les porteurs et lui-même. Malgré tout, un report d'un an n'est pas nécessaire, car ainsi les porteurs auront une chance de combler cet écart, tout en participant activement à l'élaboration de cette nouvelle stratégie.</p> <p>Le renouvellement total du comité devrait constituer l'opportunité d'un changement de personnes.</p>
Annexe/s	<p>T08_200924_Vertreterinnen_Vorstand_ANQ_Nomination_RJ  T08_200929_CV_Renata_Josi  T08_20200903_H+Informations schreiben H+Delegation ANQ Vorstand  T08_CV. kurzDr. Gianni Roberto .Rossi</p>
Objections	<p>Aucune</p>

**Décision /  
vote**

Gianni Roberto Rossi, CEO Réadaptation Bellikon comme représentant de H+ et Renata Josi comme représentante de curafutura sont élus à l'unanimité et sans réserve.

Le report du renouvellement total du comité de mai à novembre 2021 est rejeté à raison de 75 non et 9 abstentions.

**Point 9 Positions, rôle et tâches de l'ANQ dans la perspective de l'art. 58 LAMal**

Thomas  
Straubhaar

... revenant aux souhaits exprimés au point précédent, il dit que le droit des associations prévoit que la tâche d'un comité directeur est de réfléchir sur l'avenir de l'association.

L'AG de novembre 2018 a chargé le comité de mettre au point un concept de financement à long terme. À la suite de cela, l'ANQ a réalisé un état des lieux auprès de ses membres et de ses partenaires. L'art. 58 LAMal, qui met un coup de projecteur sur le développement de la qualité, a été adopté pendant l'été 2019. En tant qu'association pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques, l'ANQ devait analyser soigneusement les répercussions de la révision de la LAMal : à partir de 2022, les associations des fournisseurs de prestations et celles des assureurs devront signer des contrats qualité nationaux, qui régleront non seulement la façon de mesurer la qualité, mais aussi les dispositions prises pour l'améliorer.

L'art. 58 LAMal, qui influe ainsi sur le mandat de base de l'ANQ, l'a obligée à revoir en détail les bases de l'association (statuts, mandat des partenaires tarifaires, bilan de l'état des lieux, etc.) ainsi que ses activités et prestations futures.

Au cours de ces travaux, le comité en est arrivé à conclure que l'ANQ est prédestinée à œuvrer à l'avenir comme prestataire de services pour la mise en œuvre des contrats qualité au sens de l'art. 58 LAMal. En effet, l'extension du travail actuel de coordination à la thématique de l'amélioration de la qualité est une évolution cohérente et logique des activités existantes, et le développement de la qualité est prévu dans les statuts. De plus, comme l'ANQ met déjà en œuvre aujourd'hui des parties de l'art. 58 LAMal, elle pourrait à l'avenir continuer à soulager les partenaires tarifaires et éviter les surcoûts et les doublons inutiles. Les cantons, au vu de l'art. 58, al. d, de même que la CTM, pourraient aussi profiter de l'offre de prestations indiquée.

Les réflexions du comité ont été décrites sous forme d'offres de prestations de services (cf. annexe). Je laisse la parole à Bernhard Güntert pour la présentation.

Bernhard Güntert,  
curafutura

... Le comité a institué en 2018 un groupe de travail chargé d'analyser en profondeur les effets de l'art. 58 LAMal révisé. Le groupe a élaboré différents scénarios à l'intention du comité. Au cours des discussions qui ont eu lieu dans le cadre d'ateliers spéciaux du comité et dans celui des deux dernières retraites d'été, il est apparu de plus en plus clairement que l'ANQ était prédestinée à proposer à l'avenir des prestations en lien avec l'art. 58 LAMal aux membres de l'association (partenaires au contrat qualité, cantons, CDS, CTM), d'autant qu'elle a pour but d'assurer la coordination et la mise en œuvre de mesures visant au développement de la qualité au niveau national. Elle pourrait aussi, par des paquets de prestations, décharger les assureurs, en tant que partenaires au contrat, de x contrats qualité et



---

étendre à d'autres domaines sa compétence en termes de coordination, de coopération et de consensus. Un autre élément nouveau est que les assureurs devront aussi, à l'avenir, se soucier des questions d'amélioration. Le comité et le bureau ont préparé l'offre de prestations (cf. présentation PDF) dans le sens d'une proposition aux membres de l'association. Bien entendu, les prestations exactes et les modalités de collaboration, les adaptations et les structures nécessaires, etc., devront encore faire l'objet de discussions et d'accords avec les membres. Les prestations, étant modulaires, peuvent s'additionner. Les partenaires contractuels, les cantons et la CTM pourraient y faire appel séparément et indépendamment les uns des autres, avec les modalités de financement correspondantes. Pour compléter l'offre dans le domaine résidentiel en y ajoutant l'amélioration de la qualité, il fallait aussi le mandat correspondant des partenaires au contrat qualité ainsi que l'accord des cantons et de la CTM.

Le paquet de prestations de services a été présenté aux porteurs le 8 octobre 2020.

Annette Egger,  
canton de Bâle

... remercie pour ces explications et apprécie de lire sur le transparent n° 8 que la discussion sur l'orientation future doit être menée avec les porteurs. En effet, jusqu'ici, le concept de développement de la qualité défini par les partenaires contractuels en résidentiel a été trop peu discuté avec les cantons. Ceux-ci doivent déjà faire beaucoup eux-mêmes dans ce sens et, s'ils devaient cofinancer les prestations de l'ANQ, il faudrait les faire participer en conséquence. Elle est contente d'entendre que l'ANQ a prévu ces étapes dans le processus.

Seraina Grünig,  
CDS

... remercie pour la présentation et dit que la CDS n'a pas pour intention de sortir de l'ANQ. Elle continue à la soutenir et s'efforce d'examiner toutes les options – avec elle, de manière transparente et ouverte.

Pascal Besson, H+

... remercie pour la présentation et pour les explications. Cette offre de prestations a été présentée aux directions des membres de l'association. L'ANQ avait auparavant pour priorité de réaliser des mesures nationales qui permettent des comparaisons. La nouvelle LAMal se voit dotée d'un nouveau cadre normatif et comporte aussi des règlements en lien avec l'amélioration. À son avis, il est donc nécessaire de revoir le mandat de l'ANQ et, si nécessaire, de l'adapter. H+ tient à préciser que l'organisation est satisfaite du travail de l'ANQ, qui a fait œuvre de pionnier. L'avenir du développement de la qualité ne se fera pas sans elle. Actuellement, des discussions ont lieu entre les directions des porteurs. C'est une bonne chose que la présentation permette de prendre conscience de tout le potentiel de l'ANQ. La question est maintenant : qu'est-ce que les porteurs voudront transférer à l'ANQ ? Et, pour ce faire, quel est le plus grand dénominateur commun ?

Martine Birrer, CTM... se rallie au souhait de la CDS. La CTM souhaite continuer à collaborer avec l'ANQ et à soutenir le bureau. La LAMal n'exclut pas que les assureurs-accidents puissent participer au contrat qualité à l'avenir, car ils ont les mêmes attentes. La CTM considère qu'il serait judicieux de coordonner et de concentrer les activités au sein de l'ANQ.

---

Christoph  
Kilchenmann,  
santésuisse

... remercie pour les explications et la présentation de Bernhard Güntert. santésuisse soutient l'ANQ et les assureurs devraient prendre au sérieux l'avantage mentionné concernant les ressources. Il apprécie la transparence sur les réflexions du comité.

De manière générale, il souhaite dire que les assureurs apprécient le travail et les prestations actuelles de l'ANQ. santésuisse voit des opportunités et des possibilités d'élargir le champ des tâches de l'ANQ, si les porteurs sont d'accord. La proposition faite par santésuisse pour la séance du comité d'aujourd'hui souligne cette attitude. En raison des discussions en cours, il considère toutefois qu'elle était prématurée et l'a retirée.

Renata Josi,  
curafutura

... rejoint les souhaits exprimés. curafutura soutient l'ANQ et voit un grand potentiel dans les prestations élargies.

Petra Busch,  
bureau

... remercie pour tous les souhaits exprimés et précise deux choses :

- Le but de l'ANQ est inscrit dans les statuts : « coordination et réalisation de mesures dans le développement de la qualité au niveau national. » Pour rassembler des premières données sur la qualité des résultats des hôpitaux et des cliniques, l'ANQ s'est focalisée ces dix dernières années sur la « mesure », dans le but de fournir aux institutions des bases leur permettant d'amener des améliorations. On peut considérer que la gestion de la qualité et la mise en œuvre de ces améliorations ont été et sont encore les tâches premières des hôpitaux. Or la réalité a montré qu'ils n'accordent pas tous la même importance à ces tâches. Jusqu'ici, les cantons et les assureurs avaient en cas de besoin la possibilité, dans le cadre de l'attribution des contrats de prestations et de la négociation des conventions tarifaires, de formuler les prescriptions correspondantes et/ou de passer des contrats ciblés avec les institutions.

À partir de 2022, la base légale changera notablement et l'amélioration se retrouvera au premier plan, aux côtés de la mesure. Il devient ainsi possible de compléter le but de l'ANQ inscrit dans les statuts et d'élargir en conséquence ses prestations. L'ANQ a une expérience de plusieurs années dans la mise en œuvre consensuelle, coopérative et harmonisée au niveau national. Elle pourrait adapter de manière pragmatique les processus et les structures déjà adoptés à cet effet. Elle a pour avantages en tout un vaste réseau, des contacts étroits avec les hôpitaux et la participation d'environ 120 experts avérés à ses groupes qualité et à ses groupes d'experts.

Thomas  
Straubhaar

... dit pour finir que la plus-value de l'ANQ repose dans le fait de garantir une démarche coordonnée et consensuelle, avec des processus et des structures définis, et qu'il faut chercher ensemble des réponses aux nouveaux défis.

... c'est aussi la tâche du comité directeur de réfléchir aux développements futurs et de présenter ces réflexions de manière transparente à l'assemblée générale. Nous serons certainement à même de vous donner, à la prochaine AG, en mai 2021, des informations sur les prochaines étapes.

Annexe/s

20201118\_ANQgs\_Präsentation\_DL-Angebot\_MGV\_V1.0

Objections

Aucune

**Décision /  
vote**

.....  
Aucune (point purement informatif)  
.....

Point 10 **Divers**

Thomas  
Straubhaar

.....  
... demande aux participants s'ils ont des ajouts ou des questions sur des thèmes  
divers.

... remercie cordialement les membres de l'ANQ et du bureau.

... le président clôt la présente assemblée en renvoyant aux prochaines AG.

**Dates des assemblées générales 2021 :**

- 18 mai 2021 à Olten
  - 23 novembre 2021 à Olten
- .....

Meilleures salutations,  
ANQ



Thomas Straubhaar  
Président



Stephanie Fasnacht  
Responsable Secrétariat, rédactrice



Destinataires (par courrier électronique):

---

Membres de l'ANQ	Selon liste de distribution
Observateurs de l'ANQ	Selon liste de distribution
Comité directeur	Vacant
Fournisseurs de prestations (H+)	Marcel Jakob Ivo Spicher Stefan Goetz Wolfram Kawohl Thomas Straubhaar, président
Cantons	Miriam Baldi Christoph Franck, vice-président Danuta Reinholz
Assureurs	Bernhard Güntert Felix Roth Martine Birrer
OFSP (observateur)	Therese Grolimund
Bureau Interne	Petra Busch, directrice Stephanie Fasnacht, responsable Secrétariat Regula Heller, responsable Soins aigus / suppléante Direction du bureau Andrea Henneke, collaboratrice scientifique Soins aigus Daniela Zahnd, collaboratrice scientifique Soins aigus Johanna Friedli, responsable Psychiatrie Sarah Heiniger, collaboratrice scientifique Psychiatrie Luise Menzi, responsable Réadaptation Muriel Haldemann-Scheuner, collaboratrice scientifique Réadaptation Carole Reist, collaboratrice Secrétariat Roger Huber, collaborateur Secrétariat
Invités	Renata Josi, membre du comité directeur désignée par curafutura Gianni Roberto Rossi, membre du comité directeur désigné par H+

Berne, le 11 décembre 2020